

PRIX TERRE COMMUNE

CÉRAMIQUE CONTEMPORAINE

Lieux-Communs



**Concours international de céramique *Terre Commune* 2024
organisé par Lieux-Communs
en partenariat avec le Musée de la Faïence et de la
Céramique de Malicorne-sur-Sarthe.**

Candidature au concours de céramique *Terre Commune* 2024

Nom Prénom :

Adresse :

Courriel :

N° de portable :

Je pose ma candidature au concours *Terre Commune* et déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepte pleinement et complètement.

Je joins en annexe mon dossier de candidature composé :

- d'un curriculum vitae artistique
- d'une proposition d'œuvres pour l'exposition au Pavillon Fourmarier (Chaufontaine) en Belgique – Festival des 5 saisons.
- d'un portfolio (titres, dimensions, année de réalisation des œuvres...)

Signature

Calendrier :

- Les dossiers complets de candidature doivent être envoyés par courrier électronique à lieux-communs@hotmail.com au plus tard le 4 février 2024 (fichier Word ou PDF n'excédant pas 10 Mo) avec la mention « Candidature Prix Terre Commune ».
- Le jury sélectionnera les participant.e.s. Les artistes sélectionné.e.s seront personnellement informé.e.s par mail pour le 18 février 2024, au plus tard.
- L'exposition des artistes sélectionné.e.s aura lieu au Pavillon Fourmarier à Chaufontaine (Belgique) du 30 mars au 28 juin 2024. Cette exposition s'intègre dans le cadre du *Festival des 5 saisons*.
- La remise du prix aura lieu lors de l'inauguration le 30 mars 2024 à 18h.
- L'exposition du (de la) lauréat.e aura lieu du 6 juillet au 22 septembre 2024 au Musée de la Faïence et de la Céramique de Malicorne-sur-Sarthe (France). Le vernissage est programmé le 5 juillet 2024 à 18h.

Règlement du concours de céramique « Terre commune » 2024

Article 1- L'objectif du concours

L'objectif du concours est de promouvoir et mettre en valeur, dans le champ de l'art contemporain, les expressions actuelles en céramique.

Le concours a pour objet d'exposer, en France et en Belgique, une sélection d'artistes céramistes engagée dans une démarche de création contemporaine.

Article 2 – Les conditions de participation

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tout(e) artiste, professionnel(le) ou en voie de professionnalisation.

Article 3 – Candidature

Chaque dossier de candidature doit obligatoirement comporter :

- la fiche de candidature complétée (en 1ère page du dossier)
- un curriculum vitae artistique
- une proposition d'œuvres pour l'exposition au Pavillon Fourmarier (Chaufontaine, Belgique).
- un portfolio (titres, dimensions, année de réalisation des œuvres...)

Date limite de candidature :

Les dossiers complets de candidature doivent être envoyés par courrier électronique à lieux-communs@hotmail.com au plus tard le 4 février 2024 à minuit (fichier Word ou PDF n'excédant pas 10Mo) avec la mention « Candidature Prix Terre Commune ».

Article 4 – La sélection des participant.e.s

Un jury est constitué pour examiner les dossiers de candidatures. Ce jury sélectionne les candidat.e.s qui sont retenu.e.s pour participer au prix.

Les candidat.e.s retenu.e.s seront informé.e.s de leur sélection par mail le 18 février 2024 au plus tard.

L'exposition des œuvres des artistes sélectionné.e.s se déroulera au Pavillon Fourmarier (Chaufontaine, Belgique) du 30 mars au 28 juin 2024.

Les artistes choisi.e.s par le jury s'engagent à apporter leurs œuvres au Pavillon Fourmarier le 29 mars ou le 30 mars 2024 (au matin).

Le démontage des œuvres se fera par les artistes obligatoirement du 29 juin au 7 juillet 2024.

Chaque artiste sélectionné(e) bénéficiera d'un défraiement de 150 €.

Article 5 – Le Prix

Le jury décernera un prix qui sera annoncé lors du vernissage de l'exposition le 30 mars 2024.

Le prix est une exposition personnelle organisée au Musée de la Faïence et de la Céramique de Malicorne-sur-Sarthe du 6 juillet au 22 septembre 2024.

L'acheminement aller et retour des œuvres est à la charge du lauréat. Le montage est prévu entre le 2 et le 5 juillet 2024, le vernissage est programmé le 5 juillet à 18h.

Le(La) lauréat.e bénéficiera d'un budget global de 1.000 € pour la réalisation de l'exposition personnelle.

Article 6 – Les engagements des participants

Les participant.e.s s'engagent à céder aux organisateurs les droits de reproduction, de représentation et d'exploitation des œuvres exposées : utilisation gratuite des reproductions des œuvres sur les supports publicitaires, affiches, sites internet des organisateurs, etc.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les risques de toute nature encourus par les participants à l'occasion du montage et du démontage.

Article 7 – L'acceptation du règlement

Toute participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement et la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation, le déroulement du concours, la sélection des participant.e.s, les résultats et l'attribution des prix.

Aucune réclamation ne sera admise, notamment en cas de report ou d'annulation du concours.

Le prix *Terre Commune* reçoit le soutien de :

